

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 7 avril 2025, au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle et Sandra Lavoratore messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de madame Christiane Berniquez mairesse suppléante.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 1 citoyen

PRISE DE PAROLE DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET GREFFIER-TÉSORIER

LECTURE DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU MAIRE

Monsieur Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier fais la lecture de la lettre de démission du maire monsieur François Bélanger effective en date du 1^{er} avril 2025.

Résolution numéro 25-04-27

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE POUR LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est résolu que madame Christiane Berniquez, maire suppléante pour les mois de mars et avril, selon le calendrier pour la désignation des maires suppléants adopté à la séance du 4 novembre 2024, soit nommée présidente d'assemblée pour la séance ordinaire du 7 avril 2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-28

NOMINATION DE LA MAIRESSE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU la lettre de démission de monsieur le maire François Bélanger remise au Directeur général et greffier-trésorier le 1^{er} avril 2025 et effective immédiatement;

ATTENDU qu'il reste moins de douze (12) mois avant le jour du scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU les articles 335 et 336 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui dans un tel cas prévoit deux possibilités, soit la tenue d'une élection partielle, soit élire un des membres du Conseil pour combler la vacance au poste de maire;

ATTENDU que pour le bien de la municipalité, tous les membres du conseil privilégient l'élection de l'un d'entre eux à titre de maire jusqu'à la prochaine élection générale;

ATTENDU que Madame Sandra Lavoratore et Monsieur Jacques Beaudoin ont manifestés leur intérêt pour remplir les fonctions de maire jusqu'à la prochaine élection régulière;

ATTENDU que lors d'un vote secret entre les autres élus et après délibération entre les deux candidats, Monsieur Jacques Beaudoin a retiré sa candidature et Madame Sandra Lavoratore a été élue par acclamation.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE Madame Sandra Lavoratore soit élue comme mairesse par la majorité des membres votant pour le reste du terme, et ce jusqu'à la prochaine élection régulière.

QU'elle assume, de ce fait, toutes les charges inhérentes au poste avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés.

QUE le siège de conseiller numéro 4, demeure vacant jusqu'à la prochaine élection générale.

QUE la présente résolution prenne effet immédiatement.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ASSERMENTATION DE LA MAIRESSE

Je, Sandra Lavoratore, résident au 570, des Outaouais à Pointe-Fortune, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de mairesse, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et de la population qui la compose.

Sandra Lavoratore, mairesse

Madame Christiane Berniquez, mairesse suppléante, reprend son siège de conseillère et Madame Sandra Lavoratore préside le reste de la séance.

Résolution numéro 25-04-29

MODIFICATION AU CALENDRIER 2025 POUR LA DÉSIGNATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Il est résolu que le calendrier pour la désignation des maires suppléants adopté à la séance du 4 novembre 2024 soit modifié comme suit afin de prendre en considération la vacance du poste de conseiller numéro 4:

Novembre, Janvier & février : Monsieur Gilles Deschamps
Mars, avril & mai: Madame Christiane Berniquez
Juin, juillet, août & décembre : Monsieur Jacques Beaudoin
Septembre & octobre : Monsieur Gilles Tétrault

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-30

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer les chèques et documents pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Fortune :

1. Sandra Lavoratore, mairesse ou en son absence, M. Gilles Deschamps, conseiller, et
2. Jean-Charles Filion, directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, Jocelyne Roberts ou Andréa Chouinard, adjointes à la direction.

Que la présente résolution annule toute autre résolution déléguant l'autorité pour la signature des chèques et documents de la municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-31

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-32

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 3 mars 2025, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PRÉSENTATION, PAR LE VÉRIFICATEUR, DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

Monsieur Michel Poirier de la firme de vérificateurs Poirier & Associés, présente avec explications le rapport de vérification des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Résolution numéro 25-04-33

DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

Il est résolu, que le conseil approuve les états financiers tels que présentés par le vérificateur.

Monsieur le directeur général et greffier trésorier procède au dépôt des états financiers de la Municipalité, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, tels que préparés par la firme Poirier & Associés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-34

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 7 AVRIL 2025

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 7 avril 2025 pour la somme totale de 62 427.36\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucune correspondance

Résolution numéro 25-04-35

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE DES AINÉS

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-102 adoptée à la séance ordinaire du 5 août 2024, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour le service d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de la Politique des aînés et d'un plan d'action soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 9000.00\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a accordé à la Municipalité, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, une aide financière d'un montant de 10 500 \$;

CONSIDÉRANT la facture 1098 au montant de 2 700.00\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés au 2^e versement du contrat de 9000.00\$; cette facture a été reçue le 11 mars 2025 de la part de Julie Gauthier consultation et accompagnement stratégique.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 1098 au montant de 2 700.00\$, (taxes en sus) reçue le 11 mars 2025.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-36

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION À LA FONDATION DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES, À LA FONDATION DU FOYER DE RIGAUD ET AU COBAVER VS

Il est résolu, que le conseil remette à la Fondation de la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges le montant de 1 000.00\$, à la Fondation du Foyer de Rigaud le montant de 500.00\$ et au COBAVER VS le montant de 1500.00\$.

Ces montants seront versés, à titre de contributions pour l'année 2025, tel que prévu au budget 2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-37

OCTROI D'UN CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT LBP ÉVALUATEUR AGRÉES INC. – ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL 2026-2027-2028

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'équilibration de son prochain rôle triennal 2026-2027-2028;
- CONSIDÉRANT QUE pour la confection d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, un évaluateur doit procéder à l'équilibration du rôle;
- CONSIDÉRANT QUE la firme LBP Évaluateurs agréés Inc. est mandaté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour confectionner le rôle d'évaluation de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour procéder à l'équilibration du rôle par LBP Évaluateurs agréés Inc. est de 7 824.00\$, taxes en sus. Et que ce montant représente un surplus de 4 695.00\$ du montant qui sera facturé en quote-part par la MRC.

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise LBP Évaluateurs agréés Inc. pour l'équilibration du rôle triennal 2026-2027-2028.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer les frais pour l'équilibration du rôle triennal 2026-2027-2028 pour un montant maximal de 4 695.00\$, taxes en sus via la quote-part de la MRC.

Un montant à cet effet sera prévu au budget 2026 via le fonds réservé pour les dépenses du rôle triennal du rôle d'évaluation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-38

MODIFICATION RÉSOLUTION 24-12-147 CRÉATION D'UN FOND RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA RÉVISION TRIENNALE DU RÔLE D'ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT la résolution 24-12-147 adoptée par le conseil lors de la séance du 2 décembre 2024;
- CONSIDÉRANT QUE l'équilibration de la révision triennale du rôle d'évaluation pour 2025 représente un surplus du montant facturé en quote-part par la MRC d'un montant de 4 695.00\$ et que ce montant sera de nouveau nécessaire à tous les 3ans;
- CONSIDÉRANT QUE la réalisation du maintien d'inventaire du milieu doit se faire au 9 ans et devra donc être effectué en 2032. Et que les coûts liés à la tenue du prochain maintien en inventaire est présumé au moins égal au coût du maintien en inventaire réalisé en 2025 soit de 25 583.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la révision triennale du rôle d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la révision triennale du rôle d'évaluation.

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 14 LFM.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-39

MODIFICATION RÉSOLUTION 24-12-148 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA RÉVISION TRIENNALE DU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-12-148 adoptée par le conseil lors de la séance du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine révision du rôle d'évaluation, pour pourvoir au coût de cette révision ;

CONSIDÉRANT QUE l'équilibrage de la révision triennale du rôle d'évaluation pour 2025 représente un surplus du montant facturé en quote-part par la MRC d'un montant de 4 695.00\$ et que ce montant sera de nouveau nécessaire à tous les 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du maintien d'inventaire du milieu doit se faire au 9 ans et devra donc être effectué en 2032. Et que les coûts reliés à la tenue du prochain maintien en inventaire est présumé au moins égal au coût du maintien en inventaire réalisé en 2025 soit de 25 583.00\$.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue de la révision triennale du rôle d'évaluation un montant de 4500.00 \$ pour l'exercice financier 2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-40

CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE VILLAGE 2025 »

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir le concours, Fleurissons notre village, instauré en 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité veut offrir à tous les citoyens la possibilité de remporter un prix.

IL EST RÉSOLU,

QUE le concours soit maintenu pour l'année 2025 aux conditions suivantes :

- Aucune inscription n'est requise.
- Seuls les arrangements paysagers réalisés en façade de la propriété ou visible de la rue sont admis au concours (fleurs, arbres, arbustes etc.).
- Un comité de sélection, formé via le comité sur l'embellissement et l'environnement, circulera dans toutes les rues et procédera à l'évaluation des aménagements paysagers.

QUE trois prix totalisant 500.00\$ soient remis: le premier prix 250.00\$, le deuxième prix 150.00\$ et le troisième prix 100.00\$.

QUE le gagnant du premier prix ne soit à nouveau éligible à participer au concours que dans la troisième année suivant la remise de son prix.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-41

DEMANDE DE SUBVENTION À MADAME MARILYNE PICARD, DÉPUTÉE DE SOULANGES, DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) POUR LES TRAVAUX DE PETITE VOIRIE EN 2025

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil présente une demande d'aide financière pour un montant de vingt mille dollars (20 000\$) à Madame Maryline Picard, députée de Soulanges, dans le cadre des subventions du programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux de petite voirie en 2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-42

DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ. -APPUI

- CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté ;
- CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;
- CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance ;
- CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation ;
- CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;
- CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
- CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le représentant de la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges à la Table territoriale de la Politique de développement social durable ;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Table territoriale de la Politique de développement social durable.

POUR CES MOTIFS,
IL EST RÉSOLU,

D'appuyer la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

De transmettre copie de la présente résolution aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui.

De transmettre copie de la présente résolution aux députés fédéraux de la région, Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges et Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroit, ainsi qu'aux députées provinciales de la région, Marilyne Picard, députée de Soulanges et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui.

De transmettre copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, au ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-43

PROJET DE LOI 93 « LOI CONCERNANT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE ». - POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à

Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent.

POUR CES MOTIFS,
IL EST RÉSOLU,

D'appuyer la Ville de Blainville dans ce dossier.

D'exprimer son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

De réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et de demander au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire.

De demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

De transmettre copie de la présente résolution aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui.

De transmettre copie de la présente résolution aux députées provinciales de la région, Marilyne Picard, députée de Soulanges et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-04-44

INDEXATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2025 PRÉVUE AUX ENTENTES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE. - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 25 février 1995 (Entente 1995);

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été modifiée par une entente entrée en vigueur le 10 mai 2012 (Modification 2012);

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de l'Entente 1995 et l'article 7.2.3 de la Modification 2012 précisent les coûts ainsi que les modalités de l'indexation annuelle à appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune est partie prenante auxdites Ententes;

CONSIDÉRANT QUE l'indexation n'a pas été appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Modification 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 19 mars 2025, la résolution 25-03-19-20 autorisant l'application du tarif indexé pour l'exercice financier de 2025 pour les frais suivants :

1. Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68,00 \$;
2. Frais de fermeture de dossier : 135,00 \$;
3. Frais de saisie de constat : 7,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE l'application de la résolution 25-03-19-20 est conditionnelle à la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution des conseils de chacune des Municipalités Locales.

POUR CES MOTIFS,

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Pointe-Fortune autorise la Cour municipale régionale (CMR) à appliquer le tarif indexé pour les frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile (68,00 \$), les frais de fermeture de dossier (135,00 \$) et les frais de saisie de constat (7,00 \$) pour l'exercice financier de 2025.

De transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une copie certifiée conforme de la résolution de leur conseil afin de rendre applicable ce tarif.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Résolution numéro 25-04-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h52.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Sandra Lavoratore, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Sandra Lavoratore, mairesse

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier